



ACTIONS LOCALES Apas-AFB

Date d'envoi du formulaire (au moins 8 jours avant l'action)

Date de l'action locale

Informations sur l'organisateur

Nom et prénom de l'organisateur

Téléphone

Adresse mail :

Service

Informations sur l'action locale

Date de l'action locale

Lieu :

Description de l'action locale

Nom et coordonnées du prestataire

Adresse mail prestataire

Montant global de l'action locale

Montant par personne

Rendez-vous sur le lien "Calcul de la prise en charge Apas"

Obligatoire : merci de joindre un devis du prestataire

Cadre réservé à l'Apas-AFB

Date de réception du formulaire

Date de la décision

Prise en charge acceptée

OUI

NON

Montant de la prise en charge par membre

Apas-AFB
5, square Félix Nadar
94300 VINCENNES

Courriel : apas@afbiodiversite.fr / Tél : 01 45 14 40 91 - 01 45 14 36 61 / 62 - fax : 01 45 14 40 68

Informations sur les participants

Des ayant-droits participeront-ils à cette action locale

OUI
NON
NSP

Si oui, merci de fournir un fichier des ayant droits en annexe.

Membres de l'Apas-AFB

Participant 1

Participant 2

Participant 3

Participant 4

Participant 5

Participant 6

Participant 7

Participant 8

Participant 9

Participant 10

Vous êtes plus de 10 participants ? Merci de nous fournir la liste complète des participants sur un fichier annexe.

Rappel des quelques règles de prise en charge des actions locales :

- Etre membre de l'Apas-AFB (pas de délai de carence)
- Action locale regroupant au moins 3 membres
- Transmission de la demande au moins 8 jours avant le déroulé de l'action.

Prise en charge selon le coût de l'action par participant :

Coût inférieur à 20 € = prise en charge à 100%
Entre 20 et 80 €, prise en charge dégressive /Au-delà de 80€, pas de prise en charge supplémentaire.

Rendez-vous sur le lien **ICI** pour calculer le montant de la prise en charge Apas !

Ne sont pas pris en charge :

- les sorties réalisées sur le temps de travail
- Les repas pris au restaurant

Attention : Le restant à charge fera l'objet d'un prélèvement sur le compte bancaire du participant.
Merci de joindre à cet effet les autorisations de prélèvement ad-hoc.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter Nadine au 01 45 14 40 91

Apas-AFB
5, square Félix Nadar
94300 VINCENNES

Courriel : apas@afbiodiversite.fr / Tél : 01 45 14 40 91 - 01 45 14 36 61 / 62 - fax : 01 45 14 40 68